

En novembre 2015, le ministre libéral Sam Hamad déposait le projet de loi 70 à l'Assemblée nationale à Québec.

Qu'est-ce que le projet de loi 70? Il s'agit de la *Loi visant à permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi*. Avec ce projet de loi, le gouvernement du Québec prévoit changer en profondeur le système d'aide sociale.

Parmi les changements proposés, il y a l'idée de mettre en place un système dans lequel les personnes sans emploi ont l'obligation de travailler ou de participer à des mesures de formation afin de recevoir des prestations d'aide sociale. C'est ce que le gouvernement appelle Objectif Emploi.

CONCRÈTEMENT, QU'EST CE QUE ÇA VEUT DIRE?

- › La personne devrait obligatoirement rencontrer un agent.e (ou au moins, lui parler au téléphone);
- › L'agent.e établirait un plan d'intervention individuel que la personne devrait obligatoirement respecter au risque de voir son maigre chèque amputé;
- › Le chèque de base de 616 \$ pourrait être coupé de moitié pour les personnes « récalcitrantes » qui refuseraient ou ne pourraient pas se conformer aux exigences du plan d'intervention individuel.
- › Le plan prévoirait des mesures axées sur la recherche intensive d'un emploi, sur la formation ou sur l'acquisition de compétences;
- › Les participant.e.s recevraient une allocation supplémentaire ainsi que le remboursement des frais de transport, frais de garde, etc.
- › Les participant.e.s seraient tenu.e.s d'accepter tout « emploi convenable » qui leur serait offert. C'est le ministère qui déterminera ce qui est convenable. Il ne serait pas exclus que la personnes soit obligée d'accepter un emploi situé à des centaines de km de son domicile.

DES RECULS IMPORTANTS

Ces changements constituent des reculs importants pour les demandeurs d'aide sociale parce que :

- › c'est une approche obligatoire et punitive alors que le droit à l'aide de dernier recours devrait être sans conditions;
- › toute coupure à l'aide sociale est inadmissible, parce que le chèque est déjà beaucoup trop bas;
- › c'est une approche basée sur des préjugés sans égard aux réalités des prestataires;
- › c'est une approche visant à combler les besoins du marché de l'emploi plutôt que ceux des personnes;
- › c'est une menace directe à l'encontre de plusieurs droits humains, notamment au droit à un revenu décent, au droit au logement et au droit à l'alimentation.

- Sur dix personnes vivant en situation de pauvreté, quatre travaillent, cinq ne sont pas en mesure de travailler (maladie, handicap, etc.) et une est exclue du marché du travail à
- Si une personne a des difficultés à lire et à écrire, ne sais pas bien parler le français, n'a pas fini son secondaire, si elle ne sait pas se servir d'un ordinateur, si c'est une personne de couleur, si elle travaille plus lentement que les autres, si elle est trop jeune, trop vieille, si elle a de jeunes enfants, elle court un risque élevé d'être exclu.e du marché du travail
- Les mesures d'Emploi-Québec ne correspondent pas toujours aux besoins des personnes.
- Les programmes de workfare (travail forcé) ont déjà été essayé au Québec, comme ailleurs dans le monde, et cela ne donne pas plus de résultats que l'approche volontaire
- La prestation de base de l'aide sociale couvre moins de la moitié des besoins de base (se loger, se nourrir, se vêtir, se transporter, etc.)

Lutter contre le projet de loi 70:

C'EST URGENT ET C'EST IMPORTANT

Possible adoption de la loi MARS 2016

QU'EST CE QUE JE PEUX FAIRE?

Dès maintenant

Campagne d'appui des individus et des groupes (courriels et cartes postales)

27 janvier 2016

Mobilisation nationale à Québec contre le projet de loi

10 février 2016

Actions régionales soulignant la fin des consultations

EN DÉCEMBRE 2015 S'EST FORMÉE LA COALITION OBJECTIF DIGNITÉ, REPRÉSENTANT DES MILLIERS DE PERSONNES DONT VOICI LES MEMBRES :

Association québécoise pour la promotion de la santé des personnes utilisatrices de drogues

Association québécoise des centres d'intervention en dépendance

ATD Quart Monde

Coalition pour l'accessibilité aux services dans les Centres locaux d'emploi

Collectif pour un Québec sans pauvreté

Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec

Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

Fédération des femmes du Québec

Fédération des maisons d'hébergement pour femmes

Front commun des personnes assistées sociales du Québec

Front d'action populaire en réaménagement urbain

Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi

Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec

R des centres de femmes

Regroupement des auberges du cœur du Québec

Regroupement des comités logements et association de locataires du Québec

Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec

Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec

Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec

Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal

Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes

Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

LA COALITION OBJECTIF DIGNITÉ REVENDIQUE AUPRÈS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

- qu'il retire le projet de loi no 70;
- qu'il renonce à mettre en place des mesures d'emploi obligatoires assorties de pénalités financières pour les personnes assistées sociales, et ce, qu'elles soient nouvellement admises, ou non, au programme d'aide sociale;
- qu'il retire les coupes à l'aide sociale adoptées en 2013 et en 2015 et rehausse les enveloppes budgétaires de certains programmes d'insertion coupés dernièrement (tels que PAAS Action et Alternative jeunesse), tout en respectant leurs orientations originales;
- qu'il bonifie les prestations d'aide sociale et de solidarité sociale pour tous et toutes.

Pour d'autres informations, consultez objectifdignite.org

NON au projet de loi 70

